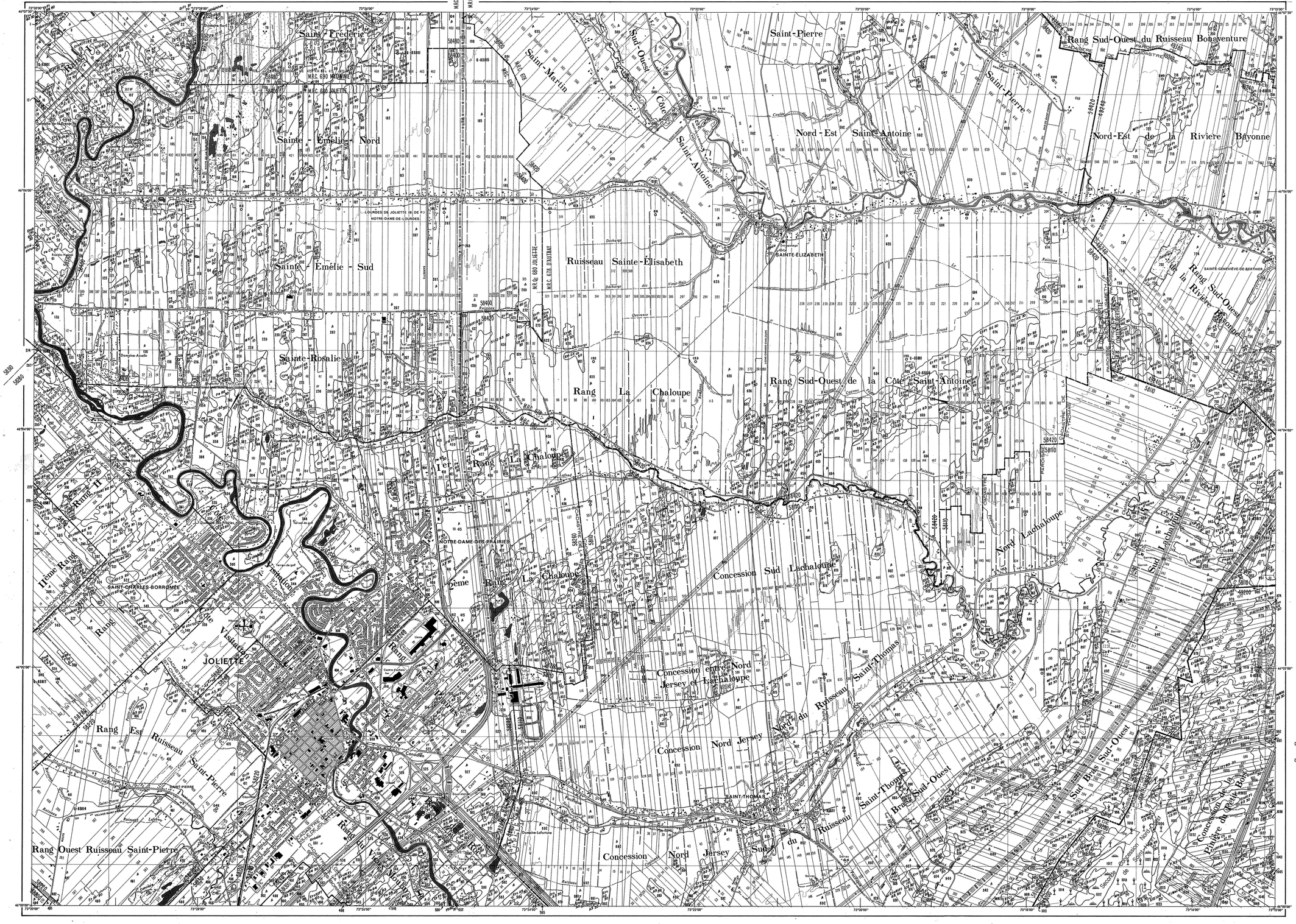

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cartographie de fond produite par le Service de la photogrammétrie et de la cartographie, du Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal

Autoroute, route principale
Route secondaire : pavée, non pavée
Route tertiaire, rue
Route en construction, sentier
Réseau routier ajouté par le SIF
— primaire
— secondaire
— tertiaire
Remblai, déblai
Mur de soutènement : droit, incliné
Voies ferrées
Voie en construction
Voie abandonnée
Pont, viaduc, passerelle
Tunnel, ponceau, buse
Halte routière, point de vue aménagé
Clôture, haie, mur
Ligne à haute tension
Ligne électrique, ligne téléphonique
Téléphérique, télésiège, skiski
Centre de ski
Tour d'émission de radio ou de télévision
Tour, tour de protection contre le feu
Bâtiment, stationnement
Bâtiment en construction, en ruines
Maison d'enseignement, édifice du culte
Site historique, terrain de camping

Lisière des hautes eaux
Limite des eaux, définie sur les photographies
Limite indéfinie des eaux, gouffre, résurgence
Cours d'eau intermittent ou fossé
Rapides, chute
Sable, vase, gravier, galets
Rocher ou récif, roches à fleur d'eau
Barrage, barrage de castor
Cale, cale sèche, épave
Ancrage, base d'hydravions
Réservoir, puits de mine, cheminée d'usine
Carrière, mine, sablière ou gravière
Arrondissement, dune, formation glaciaire
Cimetière, zone urbaine dense
Piscine, réservoir à eau
Moulin à vent, éolienne
Ligne de faîte, bassin primaire
— bassin secondaire
— bassin tertiaire
— bassin quaternaire
Limite de tenure
Limite de division de recensement
Limite de municipalité
Limite de canton, seigneurie
Limite de parcelle
Ligne de rang, de lot
Ligne approx. de rang, de lot

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)		Tendance Hauteur	Tendance Densité
Résineux	R		
— — — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)		
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (PB)		
— — — à pin rouge	R (PR)		
— — — à pin gris	R (PG)		
— — — à mélèze (plantations)	R (L)		
— — — à peuplier	R (PE)		
— — — à mélèze	R (M)		
Pessière	E		
— — — (épinette noire et/ou/pin rouge occupent plus de 75% de la portée résineuse)	E (E)		
— — — à thuya (cèdre)	E (C)		
— — — à mélèze	E (L)		
— — — à sapin	E (S)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	E (PB)		
— — — à pin rouge	E (PR)		
— — — à pin gris	E (PG)		
— — — à peuplier	E (PE)		
— — — à mélèze (plantation de sapin baumier)	E (M)		
Pinède à pin blanc	PB		
— — — avec pin rouge (et/ou épinette noire occupent plus de 75% de la portée résineuse)	PB (PR)		
— — — avec thuya (cèdre)	PB (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PB (E)		
— — — avec mélèze	PB (L)		
— — — avec pin gris	PB (PG)		
— — — avec peuplier	PB (PE)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PB (S)		
Pinède à pin rouge	PR		
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PR (PR)		
— — — avec thuya (cèdre)	PR (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PR (E)		
— — — avec pin blanc	PR (PB)		
— — — avec pin gris	PR (PG)		
— — — avec peuplier	PR (PE)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PR (S)		
Pinède à pin gris	PG		
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)	PG (PG)		
— — — avec thuya (cèdre)	PG (C)		
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	PG (E)		
— — — avec pin blanc	PG (PB)		
— — — avec pin rouge	PG (PR)		
— — — avec peuplier	PG (PE)		
— — — avec sapin et/ou épinette blanche (plantation)	PG (S)		
Cédrière	C		
— — — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)	C (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	C (E)		
— — — à mélèze	C (M)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	C (P)		
— — — à pin gris	C (PG)		
— — — à peuplier	C (PE)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation)	C (S)		
Mélèzaie	M		
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	M (M)		
— — — à thuya (cèdre)	M (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	M (E)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	M (P)		
— — — à pin gris	M (PG)		
— — — à peuplier	M (PE)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation)	M (S)		
Pruchière	Pu		
— — — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Pu (Pu)		
— — — à thuya (cèdre)	Pu (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Pu (E)		
— — — à mélèze	Pu (M)		
— — — à pin blanc et/ou pin rouge	Pu (P)		
— — — à pin gris	Pu (PG)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche (plantation)	Pu (S)		
Mélangé	Me		
— — — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)	Me (M)		
— — — à thuya (cèdre)	Me (C)		
— — — à épinette noire et/ou épinette rouge	Me (E)		
— — — à pin blanc et/ou rouge	Me (P)		
— — — à pin rouge	Me (PR)		
— — — à pin gris	Me (PG)		
— — — à peuplier	Me (PE)		
— — — à sapin et/ou épinette blanche	Me (S)		
— — — (plantation de mélèze européen)	Me (L)		
— — — (plantation de mélèze japonais)	Me (J)		
— — — (plantation de mélèze laricin)	Me (L)		

MÉLANGES (groupements et sous-groupements)		Tendance Hauteur	Tendance Densité
Feuillu d'essences tolérantes	F		
— — — avec pin blanc	F (PB)	F1 (PB)	F1 (PB)
— — — avec pin rouge	F (PR)	F1 (PR)	F1 (PR)
— — — avec pin gris	F (PG)	F1 (PG)	F1 (PG)
— — — avec résineux	F (R)	F1 (R)	F1 (R)
— — — avec peuplier	F (PE)	F1 (PE)	F1 (PE)
— — — avec épinette noire ou rouge	F (E)	F1 (E)	F1 (E)
Bouleau à bouleau blanc	BB	BB (F)	BB (F)
— — — avec sapin	BB (S)	BB (S)	BB (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BB (E)	BB (E)	BB (E)
— — — avec pin gris	BB (PG)	BP (PG)	BP (PG)
— — — avec pin blanc	BB (PB)	BP (PB)	BP (PB)
— — — avec pin rouge	BB (PR)	BP (PR)	BP (PR)
— — — avec résineux	BB (R)	BP (R)	BP (R)
Bouleau à bouleau jaune	BJ	BJ (F)	BJ (F)
— — — avec sapin	BJ (S)	BJ (S)	BJ (S)
— — — avec épinette noire ou rouge	BJ (E)	BJ (E)	BJ (E)
— — — avec résineux	BJ (R)	BJ (R)	BJ (R)
Peupleraie avec sapin	Pe (S)	Pe (S)	Pe (S)
— — — avec pin gris	Pe (PG)	Pe (PG)	Pe (PG)
— — — avec pin blanc	Pe (PB)	Pe (PB)	Pe (PB)
— — — avec pin rouge	Pe (PR)	Pe (PR)	Pe (PR)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pe (E)	Pe (E)	Pe (E)
— — — avec résineux	Pe (R)	Pe (R)	Pe (R)
Cédrière rouge résineuse	C (R)	C (R)	C (R)
Cédrière résineuse	C (R)	C (R)	C (R)
Cédrière feuillue	C (F)	C (F)	C (F)
— — — à pin rouge	C (PR)	C (PR)	C (PR)
Mélangés à feuillus tolérants	M (F)	M (F)	M (F)
— — — sur station humide	M (F)	M (F)	M (F)

FEUILLUS (groupements)			
Feuillus	F		
— — — d'essences intolérantes	F1		
— — — d'essences tolérantes	F2		
— — — sur station humide	F3		
— — — plantations	F4		
Bouleaux à bouleaux blancs	BB		
— — — à bouleau jaune	BB (BJ)		
Peuplier	Pe		
Cédrière rouge	Cr		
Cédrière	C		
— — — à bouleaux blancs	C (BB)		
— — — à bouleaux jaunes	C (BJ)		
— — — à peuplier	C (PE)		
— — — à feuillus d'essences intolérantes	C (F1)		
— — — à feuillus d'essences tolérantes	C (F2)		
Plantation d'érables à sucre	E-S (S)		
— — — de bouleau jaune	BeJ (J)		
— — — de peuplier	PeH (P)		
— — — de peuplier hybride	PeH (H)		

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus épidémie légère
Épidémie
Épidémie légère
Brulis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brulis
Chablis total
Épidémie sévère
Chablis
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (ans)	0-20 ans
30	21-40
50	41-60
70	61-80
90	81-100
120	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	90-70 (ans)
70-50 "	90-70 "
90-30 "	90-50 "
90-50 "	90-50 "
120-50 "	120-50 "
120-70 "	120-50 "

FORÊT IRRÉGULIÈRE

JM jeune irrégulier: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges entre 0 et 90 cm; autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 60 cm.
Vieux irrégulier: Peuplé à dominance de feuillus, majorité des tiges plus de 90 cm; autres peuplements majorité des tiges est plus de 90 cm.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	aucun
Moyenne	31 à 60 %	m
Forte	61 à 90 %	f
Très forte	91 et plus	t
Superficie entourée de pente > 31%		e

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les fonts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

SIEC (3) C2 S2 M4 (5) — défoliation, classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, partie boisée, origine, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences, type de couvert

R (7) 4 B 3 P1 — classe de pente, classe d'âge, origine, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1 (0-5m)	2 (5-10m)	3 (10-15m)	4 (15-20m)	5 (20-25m)	6 (25m+)
A	80%-	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%-	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%-	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%-	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: BLAIS, MC NEIL, LASS. SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR.: SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 6
Unité de gestion: 62
Unité d'aménagement: -1
Unité de sondage:

Mode de tenure ou de gestion: 000
Bloc d'aménagement: 00
Concessionnaire ou autres: 20

Bassin hydrographique: 31
Bassin primaire: 302
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée: 631

Municipalité: 49200*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: *

Région écologique:

Municipalité régionale de comté: M.R.C. 680 JOLIETTE *

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne : 1983 / Année de publication : 1984 / Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/9/84
Déclinaison magnétique : 15,° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

31-5 S.E. / S.O.	31-6 S.E. / S.O.	31-7 S.E. / S.O.
31-4 N.E. / S.E.	31-3 N.O. / S.O.	31-2 N.E. / S.E.
31-11-13 N.E. / N.O.	31-11-14 N.E. / N.O.	31-11-15 N.E. / N.O.

31 I/3 S.O.

FORÊT PRIVÉE